

Piguet  
Galland &  
VOUS.



# Le crédit lombard

Mai 2024

**Le crédit lombard et les avances à terme fixe sont des solutions de financement moyennant la remise en gage de valeurs patrimoniales librement négociable sur les marchés boursiers.**

## Pourquoi utiliser le crédit lombard ?

### 01. Liquidités

Besoin de liquidités à court /moyen terme.  
Par exemple pour le financement de l'achat d'un bien immobilier, d'un bateau, d'une voiture.

### 02. Amélioration du rendement

Une source de financement supplémentaire pour un investissement financé par l'emprunt parallèlement à la trésorerie disponible du client. Grâce à l'effet de levier, le client peut acquérir de nouveaux titres, ce qui augmente la valeur globale du portefeuille et la limite de crédit.

#### Caractéristiques

- Disponible pour différents profils et devises
- Pas de durée fixe
- Montant du crédit flexible
- Taux d'intérêt variable établi sur les conditions actuelles du marché
- Possibilité de limite en compte courant sans durée ni montant minimal
- Possibilité d'une avance à terme fixe avec montant minimal de 100'000 CHF pour une durée de 1 à 12 mois

## Les avantages du crédit Lombard

Le crédit lombard permet de répondre rapidement et facilement aux besoins de liquidités à court ou moyen terme, de financer des événements imprévus et de saisir des opportunités d'investissement sur les marchés boursiers avec un effet de levier. Enfin, le crédit lombard est également une solution qui permet de compléter les fonds propres pour un projet immobilier.

Le principal avantage est d'éviter de liquider les positions de votre portefeuille.

Nos spécialistes Piquet Galland sont à votre disposition pour discuter de l'opportunité d'un recours au crédit lombard dans le cadre d'un projet de financement ou d'un besoin de liquidité. Ils vérifieront avec vous si ce type de financement est adapté à votre situation et adapté à votre profil d'investisseur.

Dans le cadre d'une relation suivie par un gérant de fortune indépendant, c'est à ce dernier qu'incombe la responsabilité de s'assurer de l'adéquation et de vous informer en cas de rétrocession.

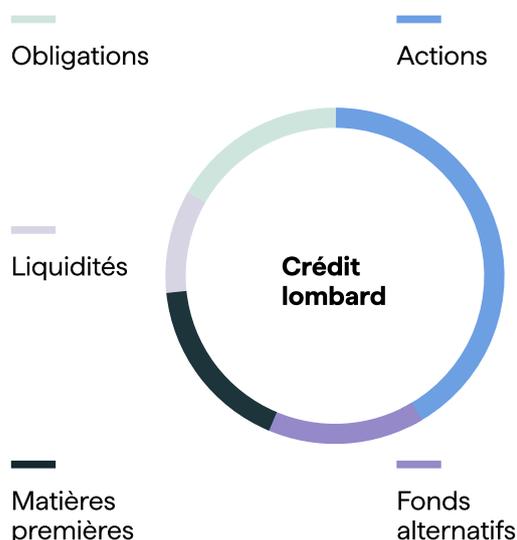
## Valeurs financières éligibles à la participation du crédit lombard

Les valeurs financières éligibles à cette forme de crédit incluent les actifs liquides, les obligations, les actions, les fonds de placement, certaines matières premières et métaux précieux, ainsi que d'autres produits financiers tels que les produits structurés.

Les valeurs financières qui composent votre portefeuille doivent répondre à certains critères de qualité (par exemple notation ou rating suffisant pour les obligations), de liquidité (par exemple volume échangé quotidiennement pour les actions) et de diversification. Chaque titre composant le portefeuille est sujet à des fluctuations de cours, à la hausse comme à la baisse.

C'est la raison pour laquelle le montant du crédit ne peut être déterminé qu'en prenant une marge de sécurité. Cette marge est une protection en cas de forte chute de la valeur boursière.

La limite de crédit octroyée dépendra ainsi de la valeur d'avance globale du portefeuille.



## Les risques d'appel de marge

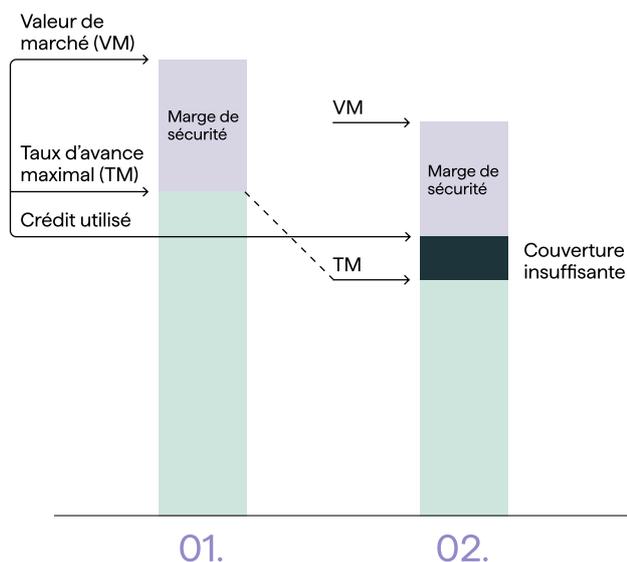
Les variations des marchés boursiers et des changes peuvent entraîner une perte de la valeur du portefeuille.

En conséquence, une diminution équivalente de la limite de crédit devra être comblée par un apport de garanties complémentaires ou par la liquidation de positions.

Les risques inhérents à l'utilisation d'un crédit lombard peuvent en partie être atténués, notamment par une diversification suffisante des titres composant le portefeuille ainsi qu'en optant pour un montant de crédit bien inférieur au taux d'avance. Les risques inhérents peuvent également être atténués en veillant à ne pas modifier le profil d'investissement et son aptitude à prendre des risques par le recours à ce type de crédit.

En cas d'insuffisance de couverture, la Banque intimera au preneur de crédit de rétablir une couverture suffisante dans les meilleurs délais. C'est ce que l'on désigne par « appel de marge » (Margin Call). La marge de sécurité doit être rétablie. Cette insuffisance de couverture peut être comblée de différentes manières (qui peuvent être cumulatives) telles que :

- Le remboursement partiel ou total du crédit.
- L'apport de garanties complémentaires éligibles (par exemple transfert de liquidités et/ou de titres).
- La réallocation du portefeuille en liquidant certaines positions pour les remplacer par des titres ou des liquidités qui ont une valeur d'avance plus élevée.



Si le preneur de crédit ne remédie pas à l'appel de marge dans le délai imparti ou s'il n'est pas joignable, la banque peut se retrouver dans l'obligation de procéder à la liquidation des positions et des sûretés sans autre avis.

Ces opérations de liquidation peuvent intervenir à un moment qui n'est pas favorable, notamment en cas de baisse boursière, obligeant ainsi le preneur de crédit à fournir toujours plus de sûretés complémentaires ou à liquider davantage de positions. Dans l'hypothèse d'un retournement du marché, la Banque se réserve le droit de donner priorité à ses propres intérêts en qualité de créancier, même si cela devait être au détriment du client et même si ce dernier a conclu un mandat de gestion avec la Banque.

## Autres risques à prendre en compte

- Des titres ou des fonds peuvent être gelés ce qui ne permettrait plus à la banque de calculer une valeur d'avance.
- La fluctuation des devises peut avoir un effet négatif sur la valeur de vos placements.
- Une hausse des taux d'intérêt.

### 01.

#### Taux d'avance maximal > Crédit utilisé

Le montant du crédit utilisé est inférieur au taux d'avance maximal. La marge de sécurité est suffisante. La situation est donc en ordre.

### 02.

#### Taux d'avance maximal < Crédit utilisé

Si le cours des titres mis en gage baisse au point que la marge de sécurité n'est plus suffisante ou que le montant du crédit utilisé est supérieur au taux d'avance maximum, il faut immédiatement définir et mettre en œuvre des mesures pour réduire le risque.



# A votre service.

## Genève

Avenue Peschier 41  
1206 Genève  
T +41 (0)58 310 40 00

—

## La Chaux-de-Fonds

Rue Jaquet-Droz 43  
2300 La Chaux-de-Fonds  
T +41 (0)58 310 45 80

—

## Lausanne

Avenue du Théâtre 8  
1005 Lausanne  
T +41 (0)58 310 49 29

## Neuchâtel

Faubourg du Lac 11  
2000 Neuchâtel  
T +41 (0)58 310 48 88

—

## Nyon

Place Bel-Air 8  
1260 Nyon  
T +41 (0)58 310 47 70

—

## Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 18  
1400 Yverdon-les-Bains  
T +41 (0)58 310 45 11

[piquetgalland.ch](http://piquetgalland.ch)



Ce document est remis à l'investisseur à sa demande et ne constitue pas une offre, ni une sollicitation. Il n'est pas destiné à remplacer un conseil professionnel. Il ne peut y avoir de garantie que les objectifs d'investissement soient atteints ou qu'il y ait un retour sur capital. Les investisseurs potentiels sont expressément prévenus des risques décrits dans la fiche et doivent être en particulier capables de supporter la perte possible de toute ou partie de leur investissement. Il appartient aux investisseurs de porter une attention particulière aux potentiels impacts fiscaux.

Ce document est la propriété de Piguet Galland & Cie SA (« PGSA ») et est adressé à son destinataire pour son usage personnel exclusivement. Il ne peut être reproduit (en partie ou en totalité), modifié ou utilisé dans un autre but sans l'accord écrit préalable de PGSA. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé dans une juridiction où une telle utilisation serait illégale. Ce document contient les opinions de PGSA, à la date de publication. PGSA se réserve de modifier ce document en tout temps. PGSA ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Les présentes informations sont destinées à l'usage privé de la clientèle de Piguet Galland & Cie SA et ne constituent nullement une sollicitation d'achat ou de vente. Piguet Galland & Cie SA décline toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la disponibilité permanente de leur contenu et les dommages résultant des actions entreprises sur la base de ces recommandations. Piguet Galland & Cie SA se réserve expressément le droit de modifier à tout moment sans préavis ces informations. La performance passée des valeurs mobilières ne saurait constituer une garantie de leur évolution future. Les valeurs mobilières peuvent faire l'objet de restrictions d'achat ou de vente applicables à certains pays ou investisseurs. Il incombe à chaque investisseur de prendre connaissance des conditions relatives aux titres de l'émetteur.